

## **Règlement général d'attribution du Prix Adrien Bauchau**

### **PROMOTIONS 2022 et 2023**

1. Le Prix Adrien Bauchau est doté d'un montant de 1500 € pour le titulaire et d'accessits de 500€ pour les lauréats. Il est destiné à récompenser un(e) étudiant(e) de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour son mémoire de fin d'études en Sciences Biologiques. La qualité du lauréat devra être reconnue tant au plan de la rigueur avec laquelle il a su conduire sa démarche scientifique qu'au plan de ses aptitudes à communiquer et à discuter ses résultats. L'appréciation du jury porte donc précisément sur la valeur personnelle et l'esprit créatif de l'étudiant en tant que chercheur débutant et non sur l'importance éventuelle des résultats qu'il aurait obtenus.
2. Le prix est attribué annuellement, en alternance, dans l'orientation BOE (Biologie des Organismes et Ecologie) ou dans l'orientation BBMC (Biologie et Biochimie Moléculaire et Cellulaire) ainsi que la Microbiologie. Il est annoncé par affiche au cours de l'année académique de son attribution. Il est destiné à un étudiant(e) ou, conjointement, à deux étudiant(e)s ayant terminé le master en Sciences Biologiques au cours des deux années académiques précédant celle de son attribution. Il peut ne pas être attribué.
3. Un jury est nommé pour l'attribution du prix de l'année, par l'assemblée générale de l'ASBL Fonds Adrien Bauchau sur base des propositions du département de Biologie. Seul, son secrétaire est désigné pour un terme renouvelable de 5 ans. Le jury se compose de 9 personnes, dont un secrétaire et des experts dans les sciences de la vie, parmi lesquels 4 sont issus de l'UNamur et 4 de l'extérieur. Les membres de l'UNamur le sont pour trois prix successifs soit dans l'orientation BBMC/MICROBIOLOGIE, soit dans l'orientation BOE. Le président du jury est choisi par et parmi ces derniers. Il invite le président de l'Association à assister à ses délibérations.
4. La réception et la sélection des candidatures se déroulent généralement de la façon suivante (le calendrier peut cependant subir des modifications annoncées via le site) :
  - En septembre : le (la) candidat(e) envoie par email au secrétariat du département de Biologie de l'UNamur le formulaire d'inscription dûment rempli, le résumé et la version du mémoire en format PDF. Chaque dossier de candidature est soumis aux membres du département faisant partie du jury pour une présélection.
  - En octobre : les candidat(e)s retenu(e)s sont averti(e)s et fournissent au secrétaire du jury 4 exemplaires de leur mémoire de fin d'étude, l'exemplaire enregistré lors de l'inscription aux examens faisant foi.
  - Dans le courant du mois qui suit la remise du mémoire, ils sont convoqués par le jury pour défendre leur travail en séance publique.